

# UN EMPLOI POUR TOUS LES JEUNES

## utopie ou réelle possibilité ?

Nous avons inscrit dans notre PACTE CIVIQUE un objectif relatif à l'emploi des jeunes, demandant à la ville, aux employeurs et aux habitants, de se mobiliser pour pouvoir proposer à chaque jeune lyonnaise et lyonnais un contrat durable d'emploi au sortir de ses études. La législation française n'attribue pas de compétences aux villes en matière d'emploi. Nous le savons, et notre proposition n'est pas une erreur de notre part. Ce n'est pas non plus un vœu pieux relevant de l'utopie. Le chômage des jeunes est un problème qu'il est possible de résoudre dans une ville comme Lyon à condition d'être innovants dans le domaine économique et social.

### La situation actuelle et les enjeux liés à la résolution du chômage des jeunes :

Nous nous sommes habitués au chômage, notamment au chômage des jeunes, parce qu'il a cru lentement au fil des décennies, sans que jamais se produise une révolte ou une rupture brutale qui nous aurait alerté sur la gravité de la situation. Mais ce chômage a des effets désastreux :

- **Sur les jeunes eux-mêmes**, bien sûr. A mesure que le temps passe et qu'ils ne trouvent pas de travail beaucoup acquièrent une image dévalorisée d'eux-mêmes et désespèrent d'une société incapable de leur donner leurs chances pour démarrer dans la vie active. Comment ces jeunes peuvent-ils avoir des projets personnels et professionnels alors qu'ils ne trouvent pas à employer leurs savoirs et leurs compétences et qu'ils continuent à dépendre financièrement de leur famille et à vivre dans la précarité ?

- **Sur la vie de la cité ensuite**. Une partie de la violence et de la délinquance urbaines a son origine dans ce chômage. Travailler à donner un emploi à tous les jeunes n'est donc pas sans effet sur la tranquillité publique. Ce n'est pas sans effet non plus sur le dynamisme social et économique de la ville. Car des jeunes qui bénéficient de contrats de travail stables peuvent s'investir sur un plan social. Ils peuvent envisager de créer une famille, prévoir l'acquisition d'un logement ou de biens durables, s'intéresser à la vie culturelle.

- **Sur l'équilibre des systèmes de retraite**, enfin. Car le système de financement des retraites est un système alimenté par les cotisations des actifs, donc par les jeunes qui travaillent. C'est une solidarité intergénérationnelle très concrète qui se réactive quand toute une ville parvient à se mobiliser pour faire baisser le chômage des jeunes.

### Ce que peut faire la ville en matière d'emploi :

Il n'est pas de la compétence normale des villes de s'occuper de l'emploi, mais toutes les villes le font à des degrés divers. Le niveau local en effet offre bien des avantages pour aider les demandeurs d'emploi. Une Municipalité est au centre de nombreux projets et de nombreux réseaux touchant à la formation, l'orientation, le monde économique, les administrations. Dans une ville jouent également la proximité, les réseaux relationnels, les échanges entre responsables, l'entraide associative pour faciliter l'insertion. Beaucoup de villes participent d'ailleurs à l'animation de maisons de l'emploi. Il est donc temps de reconnaître que les villes peuvent avoir leur mot à dire dans la lutte contre le chômage et que Lyon peut s'autoriser à agir en faveur de l'emploi des jeunes.

Mais comment agir ? Que peut faire une ville comme la nôtre pour l'emploi des jeunes ? Doit-elle créer des emplois jeunes municipaux ou lancer de grands chantiers ? Doit-elle développer des services municipaux de l'emploi, en complémentarité ou en concurrence avec les services de l'ANPE, l'Unedic et les divers organismes qui existent déjà au niveau régional ou national ?

La ville ne saurait être l'employeur direct de tous les jeunes chômeurs ni devenir un grand gestionnaire de l'emploi. Ce n'est pas son rôle. Mais elle ne doit certainement pas se contenter de coordonner des dispositifs nationaux ou régionaux qui se sont montrés si peu efficaces jusqu'à présent face au problème du chômage des jeunes. Elle doit donc innover.

Si la législation accorde peu de compétences aux communes dans le domaine de l'emploi, il existe néanmoins, depuis 2003, **un droit à l'expérimentation** défini par la loi de décentralisation qui permet aux collectivités locales et territoriales de déroger aux dispositifs nationaux si elles le souhaitent, notamment dans le domaine social et économique. Cette disposition législative devrait permettre de desserrer localement et temporairement les contraintes législatives ou réglementaires qui limitent indûment les initiatives visant à **développer des formules d'emploi**

**nouvelles.** Nous proposons de recourir à ce droit pour faire de Lyon une ville-pilote dans ce domaine.

### Que proposons-nous ?

Pour réduire le chômage, il faut agir sur l'offre d'emplois en travaillant avec l'ensemble des employeurs publics ou privés. Il faut faire venir des entreprises de toute nature, soutenir l'innovation, encourager la création et la croissance des petites et moyennes entreprises, favoriser le développement des services et de l'économie sociale, et attirer les investisseurs. Ce sont des mesures indispensables pour développer à long-terme l'emploi. Lyon et le Grand-Lyon se montrent actifs dans ces domaines et il importe de poursuivre dans cette voie.

Il faut aussi travailler avec les acteurs de l'éducation et de l'orientation pour que les employeurs trouvent sur place les personnes ayant les compétences dont ils ont besoin. L'inadéquation entre demandes et offres d'emploi reste très élevée et il importe d'agir également dans ce domaine. Mais les effets à en attendre sur l'emploi ne peuvent être sensibles qu'à une longue échéance, au-delà de la durée d'un mandat municipal.

Pour réduire le chômage des jeunes lyonnais, nous devons donc aller plus loin et plus vite, en **levant notamment les freins à l'embauche** pour sortir du syndrome « tout sauf embaucher » qui paralyse beaucoup d'artisans, de petites entreprises, et la majorité des employeurs. Ce syndrome est dû non seulement à la difficulté de trouver les bonnes personnes, mais aussi à la lourdeur de la gestion du personnel et à la difficulté de se séparer de ce personnel en cas de nécessité.

Nous proposons donc aux élus de Lyon d'innover sur ce point en mettant en place à titre expérimental des **contrats durables d'emploi** avec des employeurs du secteur marchand et non marchand, selon des modalités proches de celles des **groupements d'employeurs**. Dans un tel dispositif, l'employeur qui embauche et rémunère le salarié n'est pas l'entreprise qui bénéficie du travail du jeune mais une structure d'intermédiation, analogue aux sociétés de travail temporaire, aux groupements d'employeurs ou aux sociétés de portage salarial. Des conventions devraient pouvoir être passées notamment avec les sociétés de travail temporaire locales pour leur demander d'embaucher en CDI les jeunes participant au dispositif, moyennant un élargissement des missions autorisées, une aide financière de la ville et certaines exonérations de charges.

La ville de Lyon interviendrait donc à trois niveaux :

- pour **obtenir les conditions légales et fiscales** pour que cette expérimentation puisse se faire, en se prévalant du droit à l'expérimentation prévu par la loi de décentralisation.
- pour organiser la **concertation entre toutes les parties intéressées** au dispositif (syndicats, Direction de l'emploi, sociétés de travail temporaires, groupements d'employeurs, etc.)
- pour **contribuer par une aide financière** à amortir le coût pour l'employeur des périodes d'inactivité du jeune entre deux missions.

Ainsi pourrait être mise en œuvre une expérimentation locale en faveur de l'emploi qui, si elle se révèle positive, devrait pouvoir être étendue sur un plan national.

### Un engagement trop coûteux ?

Un tel dispositif qui consiste à faire embaucher les jeunes en contrat à durée indéterminée par des employeurs qui les envoient ensuite en mission là où il y a des demandes va-t-il coûter très cher ?

Avançons des chiffres :

Il y a environ 6.000 jeunes Lyonnais environ par classe d'âge, ce qui correspond au flux moyen des jeunes Lyonnais sortant du système éducatif pour se présenter sur le marché du travail chaque année. On peut admettre que 50 % de ces jeunes trouvent du travail par eux mêmes. Il reste donc 3.000 contrats durables d'emploi à trouver et à aider financièrement chaque année.

Pour parvenir à une estimation du coût de cette mesure, partons des hypothèses suivantes :

- 3.000 nouveaux contrats signés par an pour une durée de 5 ans.
- Un salaire brut moyen mensuel de 1.200 euros (il s'agit d'une moyenne entre les salaires d'embauche des jeunes les moins qualifiés (SMIC) et ceux des plus qualifiés)
- Des périodes d'inactivité entre deux missions égales à un quart de temps la première année et diminuant ensuite progressivement du fait de la professionnalisation acquise par les jeunes.
- Une aide versée par la ville couvrant un quart du salaire brut la première année, et dégressive au cours du temps pour devenir nulle au bout de la 5<sup>ème</sup> année du contrat.

Avec l'ensemble de ces données, on peut évaluer l'aide de la ville à :

- 10,8 millions d'euros la 1<sup>ère</sup> année (=3.000 jeunes\*(1.200 euros/4)\*12 mois) pour 3.000 contrats aidés
- 19,44 millions d'euros la deuxième année (10,8 Mo + (10,8 Mo\* 80%)) pour 6.000 contrats aidés
- 25,92 millions d'euros la troisième année (19,44 Mo + (10,8 Mo\*60%)) pour 9.000 contrats aidés
- 30,24 millions d'euros la 4<sup>ème</sup> année (25,92 Mo + (10,8 Mo\*40%)) pour 12.000 contrats aidés
- 32,40 millions d'euros la 5<sup>ème</sup> année (30,24 Mo + (10,8 Mo\*20%)) pour 15.000 contrats aidés

Ce montant n'augmentera plus ensuite, puisque l'aide s'arrêtera pour les jeunes dont le contrat aura atteint 5 ans. A la fin de cette période, ces derniers seront suffisamment armés pour gérer eux-mêmes leur carrière professionnelle sans le besoin du soutien de l'encadrement d'une société d'intermédiation. Ils pourront donc sortir du système avec un véritable emploi, à la différence des emplois jeunes d'autrefois.

Au final, pour un en-cours de **15.000 contrats aidés, le coût moyen serait de 2.160 euros par an et par emploi aidé**. Est-ce un effort démesuré pour la ville que de financer ce complément nécessaire pour équilibrer le coût de ces contrats ? Est-ce un objectif démesuré que de trouver 3.000 contrats chaque année sur la ville de Lyon avec l'aide de spécialistes de recherche de missions ?

Cette aide correspond à moins de 4% du budget total de la ville. Il faut rapprocher ce montant d'autres postes comme celui du montant des subventions versées par la ville chaque année (plus de 60 Mo d'euros) ou celui de la restauration scolaire (12 Mo d'euros environ) pour voir que ce n'est pas un montant incompatible avec les moyens actuels de la ville et qu'il **peut être financé sans augmentation d'impôts** par des économies et des réductions dans d'autres domaines. Il est d'ailleurs possible de réduire ce montant en demandant aux Assedic ou à d'autres organismes de l'emploi de participer à cette aide puisqu'elle conduit à diminuer le chômage.

Si l'on rapporte ce montant aux bénéfices que peut en retirer Lyon en satisfaction des jeunes, en dynamisme social et économique, la conclusion n'est-elle pas claire ? C'est un projet qu'il faut mettre en œuvre. La Ville de Lyon en retirerait sans doute d'autres avantages, comme celui d'être considérée comme une ville innovante en matière sociale, poursuivant en cela une tradition séculaire qui a contribué largement à son rayonnement.

LIENS : Les Groupements d'employeurs. Site : <http://www.ffge.fr>

Proposition sur l'emploi durable - Note plus complète : [www.procivisme.com/proposition-emploi-durable.pdf](http://www.procivisme.com/proposition-emploi-durable.pdf)